CCP - Annexe 1 « Modèles de Licences »

Catia – 3DExperience - Modèles de licences

Licence Jetons (« Token Based »). L'usage d'une Offre DS accordée en mode Licence Jetons donne le droit d'utiliser un nombre déterminé de jetons pour la durée de la licence. Les jetons sont réservés pour une utilisation à la fois et ils sont disponibles pour d'autres utilisations lorsqu'ils sont libérés. La quantité de jetons requise pour une utilisation donnée de l'Offre DS est déterminée dans le Portefeuille de Produits et / ou dans la Documentation et varier en cas de modification de cette offre DS. Un pool de jetons de même type peut être utilisé simultanément par un ou plusieurs Utilisateurs Autorisés et / ou Utilisateurs Entreprise Etendue et / ou Machines, le cas échéant, dans la limite du nombre de jetons disponibles.
Un certain type/certains types de Jetons peuvent être requis pour permettre l'utilisation d'autres Offres DS.

Utilisateur Nommé (« Named User ») désigne un Utilisateur avec un seul nom d'utilisateur et mot de passe autorisé à utiliser l'Offre DS à partir d'une Machine unique à un instant donné.

Licence Concurrent (ou **flottant ou « Sharable »**). L'utilisation d'une Offre DS en mode Concurrent est autorisée pour un nombre maximum d'Utilisateurs simultanés et/ou d'Utilisateurs Entreprise Étendue, si applicable.

Structure des prix

ALC désigne la redevance annuelle de licence (Annual License Charge) qui est une charge annuelle. Lors de la première année de chaque Offre DS, le Client doit s'acquitter de l'ALC en même temps que de la PLC ou la TBL, selon le cas. Le paiement de l'ALC pour Offre DS donne droit au Client (i) d'accéder aux Services Support pour l'Offre DS concernée pendant un (1) an et (ii) à une licence (sous réserve des conditions prévues au Contrat) d'utilisation des Mises à Jour de l'Offre DS mise à la disposition par DS au cours de l'année, en lieu et place des licences sur les précédentes Mises à Jour des Offres DS livrées au Client. Le prix applicable de l'ALC pour une année donnée correspond au prix de l'ALC de l'année précédente augmenté du pourcentage d'augmentation en vigueur applicable aux licences d'une Offre DS donnée dans un pays donné, tel que cela est publié sur le site http://www.3ds.com/terms/price, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date du renouvellement de l'ALC. Cette augmentation ne pourra toutefois pas dépasser l'augmentation qui résulterait de la révision des prix de l'ALC selon un index de prix applicable depuis la date de la dernière augmentation de prix publiée par DS sur le site http://www.3ds.com/terms/price pour les Offres DS en question.

PLC désigne la redevance de licence primaire (Primary License Charge) applicable à chaque Offre DS commandée selon la structure de prix PLC/ALC. La PLC est une redevance payable en une fois et non remboursable. Le paiement par le Client de la PLC lui donne droit à une licence pour la durée des droits d'auteur (sous réserve des conditions prévues au Contrat) d'utilisation de la Mise à Jour de ladite Offre DS mise à disposition par DS à la Date d'Effet de la licence.

YLC désigne une redevance annuelle donnant droit à l'utilisation d'une Offre DS dans les conditions déterminées au Contrat. Le paiement de l'YLC pour une Offre DS donne droit au client (i) d'utiliser pendant un (1) an une licence de la Mise à Jour d'une Offre DS ainsi que les Mises à jour suivantes mises à disposition par DS au cours cette période d'un (1) an, en lieu et place des licences sur les précédentes Mises à Jour des Offres DS livrées au Client, et (ii) aux Services de support pour l'Offre DS pendant un (1) an. Le prix applicable de l'YLC pour une année donnée correspond au prix de l'YLC de l'année précédente augmenté du pourcentage d'augmentation en vigueur applicable aux Offres DS dans un pays donné, tel que cela est publié sur le site http://www.3ds.com/terms/price , au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date du renouvellement de l'YLC. Cette augmentation ne pourra toutefois pas dépasser l'augmentation qui résulterait de la révision des prix de l'YLC selon un index de prix applicable depuis la date de la dernière augmentation de prix publiée par DS sur le site http://www.3ds.com/terms/price pour les Offres DS en question. Il n'est pas possible de mettre fin aux services de support sans résilier la licence de l'offre 3DS.